

B

Babillard de
Mandeville

Vol. 19 • No 1 • Mars 2019
www.mandeville.ca

Une touche de printemps dans l'air



**Matières
organiques**



**Calendrier
des ordures**



**Protection des
propriétés contre
les inondations**





En direct de l'Hôtel de Ville

Municipalité de Mandeville
162, rue Desjardins
Mandeville (Québec) J0K 1L0
Tél. : 450 835-2055

Mot de la mairesse

Francine Bergeron



Des travaux de voie de contournement seront aussi réalisés sur le chemin qui mène à Saint-Didace en prévision des futurs travaux sur la rue Desjardins, mais ils seront remboursés à 100 % par le ministère des Transports.

Les travaux sur le Parc Roco, au Lac Deligny Est et sur la rue Marseille seront finalisés cette année.

Nous sommes présentement à la recherche de subventions afin de donner une nouvelle vocation à la maison située au 170-172, rue Desjardins.

Chers Mandevillois et Mandevilloises,

L'année 2018 fut bien remplie en ce qui concerne les travaux municipaux. Pour 2019, nous prévoyons refaire au complet le stationnement de la salle municipale, qui s'est vraiment détérioré avec les années.

Une demande a été transmise à la MRC de D'Autray dans le cadre du PAC rurales afin de réparer le terrain de tennis pour développer un nouveau sport très populaire auprès des jeunes dans les municipalités environnantes, le Pickle Ball.

De plus, nous sommes en négociation avec certains citoyens afin de construire une voie de contournement dans le village, ce qui aura un impact positif en cas de sinistre et lors des travaux sur la rue Desjardins. Une rencontre a eu lieu au début de février avec les gens de Transports Québec à Saint-Jérôme, qui ont confirmé que les travaux majeurs à effectuer sur la rue Desjardins n'auront pas lieu avant 2020, soit 10 ans après le dépôt de la demande initiale.

Finalement, nous avons, conjointement avec plusieurs Municipalités de la MRC de D'Autray, fait une demande de subvention pour se préparer en matière de sécurité civile et de mesures d'urgence, et se conformer au règlement déposé le 9 mai dernier.

Je vous souhaite donc une bonne fin d'hiver, qui est plutôt pénible en neige, en espérant que la fonte se fera lentement pour réduire au minimum les inondations.



Pour nous joindre

En cas d'urgence
450 916-2380

Hôtel de Ville
450 835-2055

municipalite.dg@mandeville.ca

Travaux publics
450 835-2055
poste 4706

Loisirs
450 835-2055
poste 4707

Environnement
et urbanisme
450 835-2055
poste 4702

Rappel du règlement sur les animaux de compagnie

Rappel des dispositions du règlement 173-2018 concernant la circulation et la garde d'animaux de compagnie sur le territoire de Mandeville

Les chiens

Selon l'article 4.1 du règlement, nul ne peut garder, dans un logement ou sur le terrain où est situé ce logement, un nombre total de chiens supérieur à trois (3).

Le fait de garder un nombre de chiens supérieur à trois (3) constitue une opération de chenil. De plus, chaque chien doit être muni d'une licence annuelle conformément aux dispositions du règlement.

Selon l'article 7.1, les faits, circonstances, gestes et actes ci-après énoncés constituent des nuisances ou des infractions et sont à ce titre prohibés :

- a. le fait, pour un chien, d'aboyer ou de hurler de façon à troubler la paix, la tranquillité et d'être un ennui pour une ou plusieurs personnes;
- b. le fait, pour un chien, de déranger les ordures ménagères;
- c. le fait, pour un chien, de se trouver dans les places publiques avec un gardien incapable de le maîtriser en tout temps;
- d. le fait pour un chien, de se trouver sur un terrain privé sans le consentement express du propriétaire ou de l'occupant de ce terrain;
- e. le fait pour un chien de causer des dommages à une pelouse, à une terrasse, à un jardin, à des fleurs ou à un jardin de fleurs, à un arbuste ou à d'autres plantes;
- f. le fait pour un chien de mordre ou de tenter de mordre un animal;

g. le fait, pour un chien, de mordre ou de tenter de mordre une personne sans avoir été provoqué de façon malicieuse ou harcelé;

h. le fait pour un chien de se trouver à l'extérieur du terrain sur lequel se situe le bâtiment ou la partie du bâtiment occupée par son gardien ou propriétaire, ou d'errer dans les rues et places publiques sans être accompagné et tenu en laisse;

i. le fait pour un chien de se trouver sur une place publique où une enseigne indique que la présence du chien est interdite. Cette disposition ne s'applique pas aux chiens-guides;

j. le fait pour un gardien de ne pas immédiatement enlever les matières fécales produites par un chien et de ne pas en disposer de manière hygiénique. À cette fin, le gardien accompagné du chien doit, quand il est hors des limites de sa propriété ou de son logement, avoir en sa possession des sacs pour ramasser les excréments dudit chien et à en disposer de façon hygiénique. Cette disposition ne s'applique pas aux chiens-guides;

k. le fait de négliger de nettoyer de façon régulière les excréments sur sa propriété et de ne pas maintenir les lieux dans un état de salubrité adéquate;

l. le fait pour un propriétaire de laisser un animal seul sans la présence d'un gardien ou des soins appropriés pour une période de plus de 24 heures;

m. le fait pour un gardien de ne pas fournir un abri extérieur conforme répondant aux besoins minimums de chaque saison;

n. le fait pour un gardien de ne pas respecter ou de ne pas se conformer à un article du présent règlement;

o. le fait de laisser errer un chien sur toute place publique;

p. le refus d'un gardien de laisser l'autorité compétente inspecter tout lieu et bâtiment afin de vérifier l'observation du présent règlement suite à l'enregistrement d'une plainte;

q. le fait pour un gardien de ne pas payer les frais occasionnés par son chien lors de l'application du présent règlement;

r. le fait pour un citoyen de refuser de remettre un chien errant à l'autorité compétente.

Les chats

Selon l'article 11.1, nul ne peut garder, dans un logement ou sur le terrain où est situé ce logement, un nombre de chats supérieur à cinq (5).

Selon l'article 11.3, les faits, circonstances, actes et gestes ci-après énoncés constituent des infractions au présent règlement :

a. le fait pour un chat de causer des dommages à la propriété publique ou privée;

b. le fait pour le gardien d'omettre de nettoyer immédiatement, par tous les moyens appropriés, toute place publique ou toute propriété privée salies par les dépôts de matières fécales laissées par le chat dont il est le gardien et d'en disposer d'une manière hygiénique;

c. le fait pour le gardien d'omettre de nettoyer sa propriété privée salie par les dépôts de matière fécale ou urinaire laissés par son chat de manière à incommoder un ou ses voisins;

d. le fait pour un chat de fouiller dans les ordures ménagères ou de les déplacer;

e. le fait pour un chat de nuire à la qualité de vie d'un ou des voisins par une vocalisation excessive, répétitive et à des heures inappropriées, ou par l'imprégnation d'odeurs persistantes et très prononcées.

De plus, le gardien a l'obligation de fournir à l'animal sous sa garde les aliments, l'eau et les soins nécessaires et appropriés à son espèce et à son âge, ainsi que de tenir en bon état sanitaire l'endroit où est gardé un animal.

Le non-respect de l'une ou l'autre des dispositions précédentes peut entraîner une amende.

La Municipalité suggère fortement, particulièrement pour les chats susceptibles d'aller à l'extérieur, de faire stériliser vos animaux.

Travaux publics Réjean Bergeron

Avec la quantité de neige tombée durant l'hiver, la fonte des neiges imminente peut être une source de stress pour les citoyens riverains. La Municipalité et le service de sécurité incendie sont toujours à l'affût de la montée des eaux afin de pouvoir réagir rapidement en cas d'inondation et assurer la sécurité des citoyens. Pour vous préparer, nous vous conseillons de placer vos gros électroménagers au-dessus du sol; d'ancrer votre fournaise, votre chauffe-eau ou votre réservoir d'huile pour éviter qu'ils ne renversent; de protéger vos documents importants; et de vérifier que votre pompe de puisard fonctionne adéquatement. Si l'inondation est imminente, coupez l'alimentation électrique des parties de la maison qui pourraient être touchées. En cas d'urgence, une ligne 24 h sera mise à la disposition des citoyens, et des mesures de prévention telle que des poches de sables seront offertes.

De plus, il est également important de bien entretenir vos ponceaux, que ce soit les ponceaux d'entrée charretière ou ceux des chemins privés, afin de prévenir l'accumulation de glace et ainsi éviter le débordement des fossés dans la rue.



Municipalité de Mandeville
162, rue Desjardins
Mandeville (Québec) J0K 1L0
Tél. : 450 835-2055
www.mandeville.ca



Le Babillard est le bulletin d'information de la Municipalité de Mandeville

Tirage : 1000 exemplaires distribués gratuitement
Rédaction : Municipalité de Mandeville
Design : Métaphore Communication
Impression : Imprimerie Lanaudière



Service des loisirs

Mélanie Loranger
Technicienne en loisirs
450 835-2055 poste 4707
loisirs@mandeville.ca

Bibliothèque

Monique Bessette Coordonnatrice



21
avril

Chasse aux cocos

Le 21 avril nous tiendrons notre annuelle chasse aux cocos. Vous avez jusqu'au 5 avril pour inscrire vos enfants.



23
juin

Fête nationale

La fête nationale aura lieu le 23 juin cette année. Jeux et animations vous attendent à compter de 12 h. En soirée, pour le spectacle, nous recevrons en première partie le chansonnier Claude Rheault Roy et en deuxième partie le groupe Mauvais Sort. La programmation officielle sera disponible sur les réseaux sociaux et dans les commerces dès le mois de mai.



17
août

Course de boîtes à savon

Le 17 août aura lieu notre deuxième édition de course de boîtes à savon. Sortez vos outils, il est maintenant l'heure de confectionner votre tacot! Un souper spectacle s'en suivra à la salle municipale. Pour les règlements et l'inscription, veuillez contacter les loisirs : loisirs@mandeville.ca ou 450 835-2055, poste 4707.



25 juin
au
16 août

Camp de jour La Tornade

Le camp de jour ouvrira ses portes à compter du 25 juin jusqu'au 16 août. Nouveauté cette année : si vous le désirez, vous pouvez aussi inscrire votre enfant à l'extension de deux semaines. Vous devez nous en aviser lors de l'inscription, car les places sont limitées pour l'extension. Les formulaires d'inscription seront remis à l'école Youville. Pour les enfants qui ne fréquentent pas cette école, les formulaires sont disponibles à la mairie.



1 866 APPELLE

Et si le bobo n'était pas physique. Parce que personne n'est à l'abri des ruptures amoureuses, de la maladie, du deuil et d'autres facteurs pouvant causer ou augmenter la détresse, le Centre de prévention du suicide de Lanaudière vous invite à lire ce qui suit. Le fait qu'une personne présente un signe pouvant mettre la puce à l'oreille ne signifie pas nécessairement qu'elle soit en détresse. Néanmoins, le fait que ce signe soit plus intense qu'à l'habitude, qu'il soit présent depuis un bon moment ou l'accumulation de plusieurs signes devrait nous alerter. Une personne en détresse psychologique pourrait notamment :

- Être colérique, agressive ou impatiente;
- S'éloigner des gens ou des activités qu'elle aime;
- Négliger son apparence ou son logis;
- Se sentir de trop ou avoir l'impression que tout le monde est contre elle;
- Consommer davantage de drogue ou d'alcool ou faire usage de substances plus dommageables;
- S'intéresser aux moyens de se suicider;
- Tenir des propos inquiétants.

Quelques nouveautés vous attendent

ROMANS

- Niccolò Ammaniti, *Comme Dieu le veut*
- Anina et Frédérique Veille, *Je suis tzigane et je le reste*
- Myriam Beaudoin, *Épiphanie (Q)*
- Deni Ellis Béchar, *Blanc*
- Denise Bombardier, *Une vie sans peur et sans regret (Q)*
- Marion Brunet, *L'été circulaire*
- Sylvie Drapeau, *Terre (Q)*
- Geneviève Dumas, *Si tu passes la rivière (Q)*
- Jonathan Eig, Ali, *Une vie*
- Sylvain-Claude Filion, *Béatrice Picard*
- Kore-eda, *Une affaire de famille*
- Alice McDermott, *La neuvième heure*
- Alexie Morin, *Ouvrir son cœur (Q)*
- Joyce Carol Oates, *L'homme sans ombre*
- Marylène Pion, *Rumeurs d'un village (Q)*
- Yvon Rivard, *Le dernier chalet (Q)*
- Bernhard Schlink, *Olga*
- Madeleine Thien, *Nous qui n'étions rien*
- Louise Tremblay-D'Essiambre, *Histoire de femmes, tome 2*
- Rosa Ventrella, *Une famille comme il faut*
- Nicole Villeneuve, *Le temps des chagrins, tome 1 (Q)*

ROMANS POLICIERS

- Víctor Del Árbol, *Par-delà la pluie*
- Fiona Barton, *La coupure*
- J. R. Dos Santos, *Signe de vie*
- Hjorth et Rosenfeldt, *Dark Secrets, tomes 1-2-3*
- Arnaldur Indriason, *Les fils de la poussière*
- Ragnar Jónasson, *Natt*
- Mons Kallentoft, *Zack*
- Peter Kirby, *Les justiciers d'Hochelaga*
- Jo Nesbo, *Macbeth*
- Louise Penny, *Maisons de verre*

Bonne lecture...

La vente annuelle de livres aura lieu le samedi 1^{er} juin



Société d'Horticulture et d'Écologie de la Matawinie

La SHEM invite tous les amoureux de la nature, du potager et des jardins, qu'ils soient débutants ou passionnés de longue date, à devenir membres pour profiter de nombreux avantages.

Carte de membre :
15 \$ par personne
25 \$ pour un couple

Prochaines conférences à mettre à votre agenda :

Lieu :
6925 rue Principale,
Saint-Damien à 19 h.
Gratuit pour les membres.
5 \$ pour les non-membres.

19 avril
Roses et clématites,
des plantes compagnes
avec **André Poliquin**

17 mai
Rajeunir ses plates-bandes
avec **Louis St-Hilaire**

Pour information :
450 835-9457
horticulture2@gmail.com
shmatawinie.fsheq.org
Retrouvez-nous sur Facebook

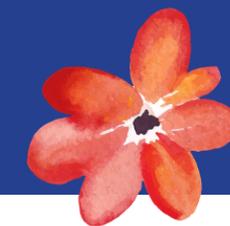


Centre de prévention
du suicide de Lanaudière
La prévention à la portée de tous!

Quoi faire?

Si vous êtes inquiet pour vous ou une autre personne, vous pouvez, à tout moment, joindre le Centre de prévention du suicide de Lanaudière, en composant le 1 866 APPELLE. Les proches d'une personne suicidaire peuvent également consulter la section intitulée **Je veux aider un proche** au : www.cps-lanaudiere.org.

Dans la communauté



En avril et en mai à votre Maison de la Famille...

Activité culinaire thématique

Atelier permettant aux parents et grands-parents d'initier les enfants à la cuisine sans la complexité des recettes traditionnelles. L'animation est basée sur des images et de la manipulation simple afin de faciliter la participation des enfants et de permettre aux familles de profiter du moment présent.

Thème : Pâques
Date : Jeudi 18 avril
Heures : 9 h à 12 h
Coût : Membre : 5 \$ /
Non-membre : 10 \$

Jasettes avec les marraines

Rencontres animées par une marraine d'allaitement sur toutes sortes de sujets en lien avec les bébés. Lors des Jasettes, une halte est disponible, au coût de 1,25 \$/h. Places limitées.

Sujet : Le retour au travail
Date : Mercredi 1^{er} mai
Heures : 9 h 30 à 11 h 30
Coût : Gratuit sauf la halte

Activités mensuelles avec halte-répit gratuite si inscription (places limitées)

3 mai Activité d'éducation populaire autonome : C'est ben des valeurs
10 mai L'animation des membres : thème à déterminer
31 mai Conseil de parents : La pression sociale

Heures : 9 h 30 à 11 h 30
Coût : Gratuit

Fête de la famille : thème les PIRATES

Horaire de la fête de la famille :

11 h Ouverture du site par la chorale de l'école des Grands-Vent
Animations : jeux gonflables, maquillage, chasse au trésor, course de bateaux recyclés, parcours de pirate, spectacle, jeu géant de pirate et échelle, et plus encore!
12 h Début de la vente alimentaire*
13 h Spectacle pour enfants
16 h Fin des activités

*Vente de grignotines et de hot-dogs à 1 \$, prix variable pour les autres choix.

*Dégustation de produits de la région par le Marché de solidarité Brandon (jusqu'à épuisement).

*Un petit pas de plus pour l'environnement : eau et jus gratuits pour ceux qui amènent leur contenant réutilisable. Il y aura aussi des verres réutilisables à vendre au coût de 2 \$.

Date : Samedi 18 mai
Heures : 11 h à 16 h
Coût : Gratuit

Pour plus d'informations sur nos activités...

Appelez-nous au 450 835-9094, visitez notre site Internet au www.ciblefamillebrandon.com ou notre page Facebook.

Vous voulez devenir membre? Nous sommes ouverts à toutes les familles des sept municipalités de Brandon (Saint-Gabriel, Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Didace, Mandeville, Saint-Norbert, Saint-Damien, Saint-Cléophas). L'organisme est situé au 15, rue Monday, à Saint-Gabriel. Au plaisir de vous rencontrer!

À Cible Famille Brandon, il est possible de s'y rendre pour jaser, changer d'air ou rencontrer d'autres parents le deuxième et le quatrième mardi du mois, de 9 h 30 à 11 h 30.



Comment mieux protéger votre propriété contre les inondations dès aujourd'hui

À l'intérieur de la maison

Utilisez des matériaux de construction résistants à l'eau pour les rénovations sous le niveau du sol.

Calfeutrez le pourtour des fenêtres du sous-sol et le bas des portes du rez-de-chaussée.

Posez des écrans ou des murs d'endiguement sur les fenêtres et les portes du sous-sol. Le haut des écrans doit dépasser le niveau du sol. Montez les gros appareils ménagers, les chaudières, les chauffe-eau et les tableaux électriques sur des blocs de bois ou de ciment afin qu'ils soient au-dessus du niveau potentiel de l'eau. Si un objet ne peut être surélevé, fixez-le au sol et protégez-le au moyen d'un mur d'endiguement ou d'un écran.

Ancrez au sol les citernes à mazout. En cas d'inondation, une citerne à mazout peut basculer ou flotter, ce qui peut provoquer une fuite de mazout ou un incendie. Assurez-vous que les événements et les tuyaux de remplissage sont au-dessus du niveau d'inondation. Si vous utilisez du gaz propane, communiquez avec le fournisseur avant de procéder.

Si l'inondation est imminente, coupez l'alimentation électrique des parties de la maison qui pourraient être touchées.

Entreposez les meubles, les biens de valeur et les appareils électroniques dans l'endroit de la maison le moins susceptible d'être touché par l'inondation.

Réseau d'alimentation en eau

Assurez-vous que votre plomberie et vos canalisations sont conformes aux exigences du Code.

Posez des clapets anti-refoulement ou des bouchons sur les drains, les toilettes et autres raccordements à l'égout.

Assurez-vous du bon fonctionnement de votre pompe de puisard et posez une deuxième unité de secours à pile en cas de panne de courant.

Posez un détecteur d'eau qui vous avertira si de l'eau s'accumule dans votre sous-sol.

Sur votre terrain

Assurez-vous que votre terrain est bien nivelé. Si possible, aménagez le terrain autour de la maison de façon à éloigner l'eau des murs de fondation.

Assurez-vous que les descentes pluviales se déversent à une distance d'au moins 1,8 m (6 pi) du mur de fondation. L'eau doit s'éloigner de votre maison et de celles de vos voisins.

Assurez-vous que votre toit et vos gouttières évacuent bien l'eau lors de pluies abondantes.

Examinez les trottoirs, les patios, les terrasses et les voies d'accès pour automobiles pour vous assurer qu'ils ne sont pas affaissés, dirigeant l'eau vers les fondations de la maison.

Enlevez la neige à proximité des murs de fondation. Si la pente du sol est d'un pouce par pied à proximité de la maison, dégager la neige de 1 m à 1,5 m (3 à 5 pi) de la maison réduira les problèmes.

Utilisez un baril de récupération d'eau de pluie.

Envisagez la plantation d'un « jardin de pluie » qui recueillera et retiendra l'eau de ruissellement jusqu'à son infiltration dans le sol. Servez-vous de plantes et de végétation indigènes qui résistent à l'érosion.

Fermes d'élevage

Si vous êtes propriétaire d'une ferme d'élevage, rappelez-vous que le bétail s'éloigne instinctivement des inondations. En cas de crue soudaine, les bêtes ont tendance à paniquer, ce qui complique leur gestion. Elles chercheront à se réfugier sur une élévation, dans la mesure du possible. Lorsque vous achetez ou concevez votre ferme, il est important de permettre aux bêtes d'avoir accès à une élévation dans les zones inondables, faute de quoi elles pourraient franchir les clôtures ou se noyer.

Source : Gouvernement du Canada (<https://www.canada.ca/fr/campagne/prevention-inondation/protégez-propriete.html>)



Calendrier de l'avent Du 1^{er} mars au 31 mars 2019

La Société de l'Autisme Région Lanaudière réalise pour une troisième année le « calendrier de l'avent ». Pendant le mois de mars, mois précédant le mois de l'autisme, l'organisme remettra quotidiennement un présent à l'une de ses familles membres. Une photo, un témoignage de chaque gagnant ainsi que le nom de nos précieux donateurs seront publiés sur nos diverses plateformes médiatiques.



Connaissez-vous des personnes qui désirent apprendre le français?

Les cours de français à Déclic c'est : un contenu ciblé pour se débrouiller rapidement et faciliter les tâches quotidiennes, des horaires flexibles, aucun document d'immigration requis, des cours près de chez vous, dans votre municipalité.

Lise Marie au 450 836-1079 poste 6
C'est gratuit!

Collecte des matières organiques

Au cours du mois de mai prochain, des bacs bruns seront distribués à Mandeville dans certains secteurs, et les citoyens touchés pourront dès juin participer à la collecte à trois voies.

Les matières organiques amassées seront valorisées en compost, diminuant ainsi leur impact environnemental. En 2018, la récolte pour les municipali-

tés de Lavaltrie, Lanoraie, Saint-Ignace-de-Loyola, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-Cuthbert et Saint-Gabriel s'élève à plus de 840 tonnes de matières organiques, détournées de l'enfouissement.

Outre le bac brun, les citoyens recevront un bac de cuisine, un aide-mémoire pour faciliter le bon tri des matières résiduelles et un calendrier de collectes contenant des

astuces pour bien vivre la transition vers le tri des matières organiques. De plus, une ligne téléphonique et une adresse de courriel ont été mises en place pour répondre aux questions et aux interrogations. Des séances d'information seront également présentées. La Patrouille verte de la MRC poursuivra aussi ses activités de sensibilisation estivales, et ce, dès le mois de mai.

Collecte des ordures

2019

Orange = Collecte des ordures
Vert = Collecte sélective

JANVIER						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

OCTOBRE						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MAI						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MARS						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

SEPTEMBRE						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

